

LA DÉMOCRATIE CONTRE LES FEMMES



Marlène Schiappa

15/11/2016

La démocratie américaine n'aura pas permis à une femme d'accéder à la présidence des États-Unis. En France, le plafond de verre empêche aussi les femmes d'exercer pleinement le pouvoir : à peine 25 % de parlementaires, 16 % de maires et, jamais dans l'histoire, de présidente de la République, de l'Assemblée nationale ou du Sénat. Nos institutions démocratiques briment-elles les femmes ?

L'absence totale des postes clés dans l'exercice du pouvoir

Ce n'est pas encore l'année 2016 qui verra une femme devenir présidente des États-Unis pour la première fois. Non seulement Hillary Clinton ne sera pas la première femme présidente des États-Unis, mais on peut avancer qu'elle ne le sera jamais. D'abord en raison de son âge, ensuite de la règle tacite américaine qui veut que l'on ne représente pas un candidat perdant. Elle restera « seulement » dans l'histoire de la démocratie et des femmes comme la première candidate du Parti démocrate à l'élection présidentielle américaine.

Aux États-Unis, aucune femme n'a donc à ce jour été élue à la présidence, ni à la présidence du Sénat ou de la Chambre. Aucune femme n'a jamais été candidate à la vice-présidence ou nommée à la tête du département de la Défense, et la part de femmes gouverneures a longtemps stagné avant d'augmenter très légèrement. Les femmes sont donc représentées à la base, mais absentes des postes clés de la démocratie américaine.

En France, la situation n'est guère meilleure : aucune femme n'a jamais été présidente de la République, Ségolène Royal (Parti socialiste) est la seule à avoir atteint le second tour d'une élection présidentielle. Une seule femme a déjà été nommée Première ministre (Édith Cresson, Parti socialiste) et elle détient le record de la plus petite durée d'exercice (dix mois). Aucune femme n'a jamais été présidente de l'Assemblée nationale, ni présidente du Sénat. Elles représentent toujours à peine 25 % des parlementaires. Elles représentent pourtant 52 % de la population et 40,3 % des membres des conseils municipaux. Comme aux États-Unis, force est de constater que

les femmes sont actrices de la vie politique en France mais se heurtent au plafond de verre, ce plafond invisible qui empêche d'accéder aux postes plus élevés et à un exercice massif et réel du pouvoir.

Peu de femmes maires en Europe

Depuis les dernières élections municipales, plusieurs observateurs soulignent pourtant une supposée « vague » de femmes élues maires, toutes tendances politiques confondues, dans les grandes villes d'Europe. Anne Hidalgo à Paris (Parti socialiste, 2014), Johanna Roland à Nantes (Parti socialiste, 2014), Nathalie Appéré à Rennes (Parti socialiste, 2014), Manuela Carmena à Madrid (Maintenant, Madrid, 2015) – sa prédécesseure était aussi une femme, Ana María Botella Serrano, Parti populaire), Ada Colau à Barcelone (Barcelone en commun, 2015), Virginia Raggi à Rome (Mouvement 5 étoiles, 2015)... seraient censées incarner cette génération de femmes politiques ayant « pris le pouvoir ».

Elles ont rejoint Martine Aubry (Parti socialiste, Lille, depuis 2008) et la liste des femmes maires de villes moyennes élues, comme Maryse Joissains-Masini (Les Républicains, Aix-en-Provence, depuis 2001 – et épouse de l'ancien maire d'Aix-en-Provence), Hanna Gronkiewicz-Waltz (Plateforme civique, Varsovie, depuis 2006), Natacha Bouchart (Les Républicains, Calais, depuis 2008), Brigitte Fouré (UDI, Amiens, 2014), Karin Wångård (Parti social-démocrate suédois des travailleurs, Stockholm, 2014), Henriette Reker (sans étiquette, Cologne, 2015), Chiara Appendino (Mouvement 5 étoiles, Turin, 2015)... En apparence, une liste impressionnante qui donne l'illusion d'un « grand remplacement » pour reprendre la sinistre expression. Pourtant, rien n'est moins vrai.

Si l'on étudie par exemple en détail la situation à Paris, le duel 100 % féminin du second tour des dernières élections municipales entre Anne Hidalgo et Nathalie Kosciusko-Morizet a masqué médiatiquement la réalité : sur 20 arrondissements, 12 ont des hommes pour maires et 8 des femmes (Florence Berthout, LR, dans le V^e arrondissement, Rachida Dati, LR, dans le VII^e, Jeanne d'Hauteserre, LR, dans le VIII^e, Delphine Bürkli, LR, dans le IX^e, Catherine Baratti-Elbaz, PS, dans le XII^e, Carine Petit, PS, dans le XIV^e, Brigitte Kuster, LR, dans le XVII^e, Frédérique Calandra, PS, dans le XX^e). La parité n'y est pas, mais la mixité, si. Avec ses 40 % environ de femmes maires, Paris est une exception non représentative du reste de la France.

Car en tout, seules 16 % des villes de France ont pour maires des femmes. Elles étaient 13,8 % en 2008 (et 1,1 % en 1965 !). Lors des dernières élections municipales, en 2014, 17 % des têtes de listes étaient des femmes. Cela signifie qu'une part importante des femmes têtes de liste ont été élues. Les Français-e-s sont désormais prêts à voter pour une femme, pour peu qu'on leur en

présente une. Ce n'est plus un frein. Mieux : d'après une étude de l'Ifop publiée juste avant les dernières élections municipales en France, 70 % des personnes interrogées indiquaient vouloir « plus de femmes maires ».

L'idée qu'elles seraient actuellement nombreuses tient donc au « syndrome de la Schtroumpfette » qui veut que l'on remarque une femme seule parmi un groupe d'hommes. Une femme maire = dix articles sur le thème « une femme maire ! » ; dix hommes maires = aucun article pour constater qu'encore une fois, dix hommes sont élus maires.

Comment les communautés de communes creusent les inégalités

Dans les conseils municipaux, les femmes représentent environ 40 % des élu-e-s (48 % dans les villes de plus de 1 000 habitants). Une presque parité de « base » qui mène pourtant, on l'a vu plus haut, à l'élection d'un homme comme maire dans 75 % des cas (l'usage voulant que la tête de liste choisie en amont soit élue maire lors du conseil municipal d'installation). Si cette parité de base se heurte déjà au plafond de verre pour l'élection du maire, elle rencontre un autre problème : selon de la répartition genrée des délégations.

L'immense majorité des conseils municipaux confie ainsi aux femmes des secteurs comme la petite enfance, les droits des femmes, la santé, les affaires sociales, l'éducation... et aux hommes les finances, les transports, les ressources humaines... Cette répartition des rôles se base sur les stéréotypes de genre assignant aux femmes des qualités supposées maternelles et féminines – ce que l'on nomme le *care* – et aux hommes des qualités supposées viriles, liées à l'argent et à la prise de décision pour tous – bref, comme dirait Donald Trump, à la gestion « en bon père de famille ».

Parmi les autres instances, au-delà des conseils municipaux, il est notable que les communautés de communes n'ont aucune obligation et fonctionnent donc selon la règle suivante : pas de parité, c'est la jungle. D'après le Code général des collectivités territoriales, les communautés de communes sont des : « établissements publics de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elles ont pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ».

Composées de membres des conseils municipaux, elles gèrent des compétences communautaires et confient donc des délégations aux maires de ces communes qui sont statistiquement, on l'a vu, majoritairement... des hommes. La communauté de communes est donc une machine à reproduire l'inégalité entre les femmes et les hommes en démocratie, et crée une instance supplémentaire où,

par essence, les hommes accèdent à encore plus de pouvoir et creusent les inégalités.

Département et région : les plus équitables à la base, les moins mixtes au sommet

Si les conseils départementaux sont désormais paritaires depuis la loi sur le scrutin binominal (loi accompagnée d'un redécoupage géographique), ils sont comme les conseils municipaux majoritairement présidés par des hommes. Depuis les dernières élections départementales de 2015, seuls 10 % des conseils départementaux sont présidés par des femmes. Une fois encore, d'une base paritaire (cette fois, strictement), on arrive à élire des hommes, quasi exclusivement, aux mandats de présidents.

L'autre mandat le plus équitable en termes de répartition femmes/hommes et d'attribution des délégations reste celui de conseiller-e régional-e, d'après l'Observatoire des inégalités qui évalue à plus de 48 % le nombre de femmes dans les conseils régionaux. Mais comme pour les conseils municipaux et départementaux, un plafond de verre empêche les femmes d'accéder aux fonctions les plus élevées : 3 présidents de région sur 13 (depuis le redécoupage) sont des présidentes – Carole Delga (PS, Occitanie), Valérie Pécresse (LR, Île-de-France) et Marie-Guite Dufay (PS, Bourgogne-Franche-Comté).

Sénat : la discrimination chez les grands électeurs

Au Sénat, la part de femmes a été multipliée par dix en 62 ans : de 2,5 % en 1952, nous avons atteint les 25 % en 2014. Le principe même de la haute assemblée, avec un vote par des grands électeurs et électrices, incite à présenter des candidat-es déjà élu-es. Puisque la majorité des élu-e-s sont des élus hommes, il peut être considéré comme logique que les sénateurs soient en majorité des hommes. En effet, quoi de mieux que de présenter un président de région ou un président de département au Sénat (ou de présenter un sénateur à la présidence de région)? L'argument « il est déjà connu » semble fonctionner.

Pour augmenter le nombre de femmes sénatrices, augmenter le nombre d'élu-e-s locaux avec des responsabilités – qui sont un vivier de candidat-es – semble nécessaire. Mécaniquement, par ricochet, le nombre de potentiels candidat-t-es augmentera et le choix des candidat-es pourra s'opérer entre des hommes et des femmes à responsabilités équivalentes.

En outre, la sélection des grands électeurs pour le Sénat pourrait être règlementée. Actuellement,

les grands électeurs sont des élu-es et des délégués désignés par conseils municipaux. La parité ne s'y applique pas. L'on désigne donc souvent des militant-e-s de partis politiques, dont la majorité sont des hommes. Or, au global, 52 % des électeurs sont des électrices. La parité dans les grands électeurs est donc un service minimum pour la représentativité. Le mode de désignation actuel, non paritaire, des grands électeurs pourrait d'ailleurs donner lieu à une saisie pour discrimination. Il est en tout cas antidémocratique, puisqu'il confisque arbitrairement aux femmes leur représentativité.

Au demeurant, la loi sur la parité dans les listes sénatoriales est facilement contrée par la droite qui ne s'est pas privée, dans plusieurs endroits, de présenter deux listes avec hommes en tête de listes par exemple, pour faire élire deux hommes et aucune femme.

Assemblée nationale : l'exercice du sexisme

Depuis 2012, sur 280 députés socialistes et apparentés élu-es, 106 sont des femmes. 38 % des députés socialistes sont donc des femmes. C'est le record absolu, à la fois en nombre et en proportion, de femmes élues à l'Assemblée nationale. Pour autant, les autres groupes sont loin de cette part (le groupe LR compte 26 femmes).

Tous groupes confondus, sur l'ensemble de l'Assemblée nationale, 26,9 % des député-es sont des femmes. La France est, depuis 2012, au-dessus de la moyenne mondiale (19,7 %) mais, dans le classement européen, elle arrive néanmoins après la Suède, la Finlande, les Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne, l'Allemagne et la Suisse. Aucune femme n'a jamais été présidente de l'Assemblée nationale.

Au-delà des chiffres, l'Assemblée nationale semble être le lieu par excellence d'exercice du sexisme dans les comportements. On ne compte plus les sifflements de ministres ou de parlementaires femmes en robe (Cécile Duflot, mais pas seulement), cris de poule quand une femme s'exprime, huées de la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes Laurence Rossignol quand elle dénonce les inégalités salariales femmes/hommes...

Effets pervers et tabous de la parité arithmétique

Impossible de formaliser une analyse des inégalités d'accès aux mandats électifs entre hommes et femmes sans évoquer les effets pervers de la parité arithmétique. La parité est nécessaire pour permettre aux femmes d'accéder à des mandats électifs, on l'a vu plus haut. Elle ne se fait presque

jamais d'elle-même. En revanche, la parité induit certains éléments négatifs pour la démocratie. Le scrutin obligatoirement paritaire empêche par exemple des binômes de deux femmes de se former.

La parité incite les appareils à aller démarcher des femmes en dehors des partis politiques, ceux-ci ne comptant pas assez de militantes en leur sein, on l'a vu plus haut. Cela induit que des femmes de la société civile accèdent à des mandats électifs, ce qui est une bonne nouvelle pour la démocratie. En revanche, puisque les hommes sont sur-représentés dans les partis politiques, un homme de la société civile n'aura mathématiquement que peu de chances d'intégrer une liste puisqu'il faudrait pour cela qu'un homme déjà élu lui cède sa place. Le renouvellement se fait par les jeunes femmes qui remplissent aussi le quota « nouveau visage ». Un homme jeune aura donc moins de chances d'accéder à une candidature. Les hommes sortants et les hommes des partis politiques remplissent les quotas masculins, et les femmes de la société civile les quotas féminins manquants. Au-delà de se priver d'une génération d'hommes sans doute aussi talentueux, cela positionne les femmes en situation d'infériorité : il y a des « sachants » (les hommes sortants de partis politiques) et des femmes qui ne décident pas dans les appareils, car issues de la société civile et/ou nouvelles venues dans les mandats.

Comment la politique dégoûte (souvent) les femmes

On peut déplorer que les femmes soient moins souvent élues et à des postes stéréotypés ou inférieurs à ceux des hommes. Mais force est de constater que les femmes elles-mêmes s'engagent moins en politique que les hommes. C'est un fait. Les femmes sont majoritaires parmi les bénévoles et les engagée-s- dans les associations, mais elles sont très largement minoritaires au sein des partis politiques. Coutumières du « travail invisible » et non rémunérateur, nombreuses sont celles qui pratiquent l'autocensure en n'envisageant pas de conduire une liste ou de se porter candidates.

Seuls 30 % des adhérent-e-s du Parti socialiste seraient des femmes. Les partis de droite ne sont pas meilleurs sur le sujet : même des femmes cadres chez Les Républicains accusent leur parti d'être « anti femmes » ou se déclarent publiquement « déçues » par le non respect de la parité et l'absence de place faite aux femmes dans les organigrammes. Bien des femmes en arrivent même à refuser des places qu'on leur propose sur des listes électorales.

Cela peut s'expliquer par différents facteurs liés entre eux : d'abord, les difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale. L'impossibilité d'y ajouter une vie militante alors que dans 76 % des familles la femme est seule responsable des missions liées à la vie scolaire et qu'elle accomplit 80

% des tâches ménagères en moyenne, tout en étant payée 20 % de moins. 98 % des congés parentaux sont pris par les femmes. Les femmes sont donc encore très majoritairement en charge des enfants et de l'organisation de la famille. Un principe de réalité économique empêche des mères célibataires, catégorie sociale la plus précarisée, de pouvoir payer une *baby-sitter* pour garder leurs enfants aux horaires des réunions, commissions et conseils municipaux (souvent pendant les sorties des écoles). Or, la vie militante et politique est bâtie par les hommes depuis des siècles et ne tient aucun compte des contraintes d'organisation. De surcroît, ce que l'institut Catalyst désigne comme les « normes masculines du pouvoir » y règne : concurrence et compétition permanente, refus de l'émotion, esprit de clan...

Quant à la solidarité féminine entre femmes politiques de même bord, elle n'y existe que difficilement, la parité ayant l'effet pervers de mettre les femmes en concurrence entre elles pour des mandats et de générer des réactions parfois négatives chez des femmes politiques ayant été élues avant la parité, du type « Pourquoi des femmes plus jeunes bénéficieraient-elles de facilités quand mon parcours à moi a été émaillé d'autant de difficultés ? ».

Au-delà des sifflements ou huées, évoqués plus haut, qui ne donnent évidemment pas envie de se jeter dans l'arène à bien des femmes, au-delà des rumeurs sexistes érigées en discours politique ou des jugements sur la vie familiale des femmes politiques qu'aucun homme n'aurait à affronter (on se souvient du débat médiatique sur la reprise *post* congé maternité de Rachida Dati ou de Najat Vallaud-Belkacem traitée de « mauvaise mère » par le magazine *Closer*), on peut noter un traitement sexiste des médias. Anne Hidalgo mène par exemple à Paris une politique pleinement dans la lignée de celle de Bertrand Delanoë. Pourtant elle écope de surnoms montrant son genre (comme « Notre Drame de Paris »). Des hommes politiques soutenant un homme politique, c'est un comité de soutien. Des femmes politiques soutenant un homme politique, ce sont des groupies. Des femmes politiques soutenant une femme politique sont une « bande de copines », comme ce qui avait été dit des accords passés entre Martine Aubry et Cécile Duflot pour les élections législatives de 2012. Le découragement peut survenir face à ces attaques publiques.

En outre, les femmes semblent attacher plus d'importance que les hommes à l'impact réel de leur action. La part des femmes renonçant à l'engagement politique après un seul mandat est bien plus élevée que celles des hommes y renonçant. Les femmes sont d'ailleurs souvent évoquées comme des derniers recours, comme Theresa May à Londres, et en jouent aussi parfois comme Valérie Pécresse proclamant « Quoi de mieux qu'une femme pour faire le ménage ? » pendant la campagne des élections régionales en Île-de-France en 2015.

Le vote pour les droits des femmes, différent du « vote des femmes »

Enfin, l'on pourrait se faire l'avocat du diable et se demander pourquoi, finalement, élire des femmes serait si important dans une démocratie. L'analyse des résultats des votes pour Donald Trump nous montre que la majorité des femmes blanches a voté pour lui, et non pas pour sa concurrente Hillary Clinton. Cette dernière aurait été la première femme présidente des États-Unis, mais elle aurait aussi été une candidate féministe, soutenue par les mouvements égalitaires. Son programme comportait la création d'un véritable congé maternité national, le droit à l'IVG et l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Donald Trump, lui, est le candidat qui milite contre l'avortement, pense qu'il faut punir les femmes qui y ont recours, humilie ses ex-femmes publiquement et se vante d'être auteur d'agressions sexuelles.

Malgré cela, des femmes ont voté contre leurs propres intérêts et pour ce candidat, validant la « soumission enchantée » des femmes décrite par Bourdieu. Cela nous confirme qu'il n'existe pas de « vote des femmes » monolithique. Et que le vote « pour les droits des femmes » est différent du supposé « vote des femmes ». Cela nous montre aussi – et c'est plus difficilement dicible – que les femmes, dans leur ensemble, ne cherchent pas forcément à être représentées par d'autres femmes et que, au demeurant, les femmes dans leur ensemble ne cherchent pas non plus toujours à consolider leurs droits ou à en acquérir de nouveaux. Non seulement le fait d'être une femme empêche d'accéder à certaines responsabilités, mais ce n'est pas non plus un argument électoral y compris auprès des femmes elles-mêmes.

Pourquoi alors s'organiser pour permettre à davantage de femmes d'exercer le pouvoir ? Parce que cela doit être l'essence même de la démocratie. C'est ce qui différencie ce régime du totalitarisme. Comme l'écrivait Alexis de Tocqueville, la démocratie peut conduire au népotisme et elle est perfectible, mais pour accéder à l'égalité, il ne faut pas moins de démocratie, il en faut plus. Et la démocratie consiste en « donner des droits à chaque citoyen ou n'en donner à personne ».

Dans les médias :

« En politique, les femmes sont considérées comme les derniers recours », entretien avec Marlène Schiappa ([LePoint.fr](https://www.lepoint.fr), 15 novembre 2016)